

Procédures d'inscription administrative à l'Inspé de l'académie de Créteil
Document destiné aux étudiants NON fonctionnaires stagiaires
Rentrée 2024

<p align="center">Vous êtes passé(e) par ecandidat et avez été accepté(e) dans l'une des formations de l'Inspé</p> <p align="center"><i>Confirmez cette décision sur Ecandidat</i></p>	<p align="center">Vous êtes passé(e) par MonMaster et vous avez accepté(e) définitivement une proposition dans l'une des formations de l'Inspé :</p>
<p align="center">Cas 1</p> <p align="center">Vous êtes passé par Ecandidat, et il est indiqué sur votre interface ecandidat « Avis favorable, inscription en ligne »</p> <p>Vous pouvez vous inscrire en ligne : Soit sur IA-PRIMO à partir du 8 juillet 2024 ; Soit sur IA-REINS à partir du 18 juillet 2024</p> <p><u>Attention</u> : vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne si vous avez été étudiant à l'UPEC avant 2023/2024 ou si vous n'avez pas de n° INE. Auquel cas, suivez la procédure du cas 2.</p>	<p align="center">Vous n'étiez pas étudiants à l'UPEC en 2023-2024</p> <p>Si vous êtes étudiants avant 2023/2024 Contactez le service de la scolarité de l'Inspé à inscriptions-inspe@u-pec.fr pour obtenir le dossier d'inscription.</p> <p>Veillez préciser que vous avez candidaté sur Mon Master et la date de votre dernière inscription à l'UPEC</p>
<p align="center">Cas 2</p> <p align="center">Il est indiqué sur votre interface ecandidat :</p> <p align="center">« Type de décision favorable, veuillez-vous adresser au contact mentionné sur le dossier Ecandidat, pour les modalités d'inscription »</p> <p align="center"><i>Et vous n'avez pas de coût de formation à payer en dehors des droits universitaires et la CVEC</i></p> <p>Contactez le service de la scolarité de l'Inspé à inscriptions-inspe@u-pec.fr pour obtenir le dossier d'inscription.</p>	<p>NB : Si vous êtes inscrit au pôle emploi, ou en congé de formation, faites-vous connaître auprès du service de la scolarité à l'adresse suivante : fc-inspe@u-pec.fr</p> <p align="center">Si vous êtes étudiant à l'UPEC en 2023-2024 :</p> <p>Vous trouverez les modalités de réinscription dans eCampus : https://ecampus.u-pec.fr/ , Vous pouvez vous réinscrire à partir du 18 juillet 2024.</p>
<p align="center">Cas 3</p> <p align="center">Il est indiqué sur votre interface ecandidat :</p> <p align="center">« Type de décision favorable, veuillez-vous adresser au contact mentionné sur le dossier Ecandidat, pour les modalités d'inscription »</p> <p align="center"><i>Et vous avez un coût de formation à payer en plus des droits universitaires</i></p> <p>Vous êtes concerné(e) si vous êtes inscrit(e) au pôle emploi, en congé de formation ou en distanciel.</p> <p>Faites-vous connaître auprès du service de la scolarité si vous n'avez pas encore été contacté(e) : fc-inspe@u-pec.fr</p> <p>Un lien vous sera envoyé pour réaliser votre inscription en ligne.</p>	<p>En cas de problème technique lié à l'inscription administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> notre assistance téléphonique se tient à votre disposition à partir du 26 juin au 01 45 17 12 00 (prix d'un appel local) ou vous pouvez créer un ticket : https://support-inscription.u-pec.fr
<p align="center">Vous n'êtes pas passé(e) ni par ecandidat ni par Monmaster mais avez été autorisé(e) à vous inscrire</p> <p align="center">Dans l'une des formations de l'Inspé :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vous étiez étudiant(e) à l'Inspé en 2023-2024 Vous devez en principe suivre la même procédure que lors de votre première inscription à l'Inspé <u>sauf si vous relevez désormais d'une des catégories suivantes</u> : vous bénéficiez d'un dispositif de financement ou êtes inscrit(e) au pôle emploi. Dans ce cas, contactez le service de la scolarité : fc-inspe@u-pec.fr ➤ Vous n'étiez pas étudiant(e) à l'Inspé en 2023-2024 <i>Et vous n'avez pas de coût de formation à payer en dehors des droits universitaires et la CVEC.</i> Contactez le service de la scolarité de l'Inspé à inscriptions-inspe@u-pec.fr pour obtenir le dossier d'inscription. ➤ Vous n'étiez pas étudiant(e) à l'Inspé en 2023-2024 <i>Et vous avez un coût de formation à payer en plus des droits universitaires.</i> Vous êtes concerné(e) si vous êtes inscrit(e) au pôle emploi, en congé de formation ou en distanciel. Faites-vous connaître auprès du service de la scolarité si vous n'avez pas encore été contacté(e) : fc-inspe@u-pec.fr Un lien vous sera envoyé pour réaliser votre inscription en ligne. 	
<p align="center">Fermeture de l'université du 26 juillet au 19 août 2024</p> <p align="center">Fermeture des inscriptions le 25 juillet et ouverture le 20 août 2024</p> <p align="center">En cas de difficulté pour vous inscrire : 0149 56 37 37</p>	